



RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

---

### NOTE D'INFORMATION N° 1878 du 25 Avril 2023

#### **Le Chef de l'Etat a adressé un Message sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès**

Le Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, a adressé un Message sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès, ce mardi 25 avril 2023, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire.

Outre les Députés et Sénateurs, la cérémonie a enregistré la présence du Vice-Président de la République, M. Tiémoko Meyliet Koné, de la Première Dame, Mme Dominique Ouattara, du Premier Ministre, M. Patrick Achi, des Présidents d'Institutions, des membres du Gouvernement ainsi que celle du Corps diplomatique, du Corps préfectoral, des Chefs traditionnels, des Guides religieux, des Organisations socio-professionnelles et de la Société civile.

A l'entame de son intervention, le Chef de l'Etat a souligné que cette adresse sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en Congrès, la troisième du genre dans l'histoire de notre pays, marque le renforcement de nos Institutions et la consolidation de notre démocratie. Il a félicité le Président de l'Assemblée Nationale, M. Adama Bictogo et celui du Sénat, M. Jeannot Ahoussou- Kouadio, ainsi que tous les Parlementaires, pour l'important travail qu'ils effectuent au quotidien dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale.

Le Président Alassane OUATTARA a évoqué quelques actions menées aux plans international, diplomatique et sécuritaire avec notamment la remise, il y a de cela quelques semaines, du Prix Félix HOUPHOUËT-BOIGNY pour la recherche de la Paix à Mme Angela Merkel, à Yamoussoukro, la libération de 49 soldats Ivoiriens détenus au Mali, et la situation des Ivoiriens en difficulté en Tunisie, au Niger et au Soudan, qui ont pu regagner la Côte d'Ivoire grâce aux efforts déployés par le Gouvernement.

Au plan intérieur, le Président de la République a mis en exergue tous les chantiers entrepris en vue de consolider la paix et la cohésion sociale, à travers notamment le dialogue politique et la conclusion de la deuxième phase de la trêve sociale.

Evoquant la loi sur le financement des partis et groupements politiques représentés au Parlement, le Chef de l'Etat a révélé avoir instruit les Ministres de l'Intérieur et des Finances, à l'effet de lui proposer une modification de ladite loi afin de permettre aux groupes parlementaires au Sénat de bénéficier également de ces financements.

Le Président de la République a souligné les efforts accomplis par le Gouvernement pour la formation et l'équipement des Forces de Défense et de Sécurité, ainsi que leur bien-être. Il a salué les militaires, gendarmes et policiers, qui sont des exemples de courage, d'engagement et source de notre fierté.

Dans le même ordre d'idée, il a présenté aux Parlementaires toutes les actions entreprises par le Gouvernement dans divers secteurs d'activités (économie, santé, logements sociaux, électricité, eau potable, jeunesse, emploi, formation professionnelle, routes, etc), ainsi que les perspectives dans chaque domaine.

Sur toutes ces questions, le Chef de l'Etat a indiqué avoir une vision claire, car, il s'agit de bâtir une Côte d'Ivoire prospère, développée, moderne et solidaire.

Le Président de la République a, en outre, réaffirmé la solidité de notre économie, tout en ajoutant que la Côte d'Ivoire est aujourd'hui l'une des locomotives de la sous-région, et l'une des principales vitrines d'une Afrique qui avance et qui gagne. L'organisation, par notre pays, en début d'année prochaine, de la Coupe d'Afrique des Nations de Football (CAN), s'inscrit dans cette perspective d'une Côte d'Ivoire dynamique et rayonnante.

Par ailleurs, le Président de la République a soumis aux Députés et Sénateurs, une modification de l'article 177 de la Constitution du 8 novembre 2016, visant l'institution de deux Sessions au Parlement, au lieu d'une seule, comme c'est le cas actuellement. Ainsi, la Première Session du Parlement se tiendra de janvier à Juin et la deuxième, d'octobre à décembre. Cette modification obéit, selon le Chef de l'Etat, à un souci d'efficacité, pour permettre une certaine célérité dans l'examen des lois. Quant aux élections des Députés et des Sénateurs, elles interviendront après l'élection présidentielle.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a souligné que notre pays connaît des avancées remarquables dans presque tous les secteurs d'activités, grâce aux efforts de l'ensemble des Ivoiriennes et des Ivoiriens.

A cet égard, il a fait observer que la responsabilité de tous est de maintenir cette dynamique de croissance et de progrès pour le rayonnement de notre beau pays et le bien-être de la population. C'est pourquoi, il a lancé un appel à toutes les forces vives de la Nation à s'investir dans cette quête continue de paix et de progrès.

Dans ce cadre, il a souhaité que les prochaines élections locales prévues en septembre 2023, se déroulent dans un climat de paix, de respect et de fraternité pour le renforcement de notre démocratie.

**Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :**

Eric DRO DIOMANDE

Direction de la Communication / Département Presse et Multimédia

Tél : (+ 225) 27 20 31 44 89 – 07 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci